



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le *Règlement numéro 2024-372 décrétant une dépense et un emprunt de 1 109 697 \$ aux fins de contribuer financièrement aux travaux de réfection de la piste cyclable du parc régional de la Haute-Yamaska*, a été adopté par le conseil de la MRC le 10 juillet 2024.

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 28 août 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 13 septembre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

*(Signé)*

Jean Hogue